



Contrat de sous-traitance ou de partenariat

Par **Daily**, le **30/08/2011** à **14:38**

Bonjour,rrrnJe suis auto-entrepreneur. Je fournis des services informatiques : dépannage et maintenance en entreprises. Je fais appel quelques-fois à un autre auto-entrepreneur pour réaliser des prestations que je ne maîtrise pas. C'est moi qui facture au client puis je reverse une part à celui qui est intervenu. Pour me protéger en cas de problème chez le client lorsque ce n'est pas moi qui intervient, dois-je rédiger un contrat de sous-traitance ou de partenariat avec cet autre auto-entrepreneur ? Existe-t-il des modèles de contrat ?